

ACCUEILLIR DES ARTISTES PLASTICIENS ÉTRANGERS EN FRANCE

Quelles sont les procédures à suivre pour accueillir et travailler, en France, avec des artistes plasticiens étrangers ? Quels sont les particularités des lois françaises et européennes ? Cette formation abordera les obligations administratives, sociales et fiscales liées à l'accueil de plasticiens étrangers. Il s'agira d'apporter à chaque participant les compétences permettant d'appréhender les contraintes juridiques et d'anticiper les délais d'accueil des artistes étrangers.

CONTENU

1/ Autorisation de séjour

- Les différents types de visas : dispenses et procédures associées.
- Les titres de séjour : conditions d'attribution et procédure.
- Les titres de séjour « Passeport talent » et « Profession indépendante » : conditions d'attribution et spécificités.

2/ Réglementation, contractualisation et obligations déclaratives

- Autorisations de travail.
- Présomption de salariat.

3/ Cotisations et protection sociale

- Pays de versement des cotisations sociales : principes.
- Conventions bilatérales de sécurité sociale.
- Cotisations.
- Couverture sociale.

4/ Fiscalité : retenue à la source et TVA

- Pays d'imposition, retenue à la source : principes.
- Conventions fiscales.
- Montant, calcul et modalités de versement de la retenue à la source.
- La TVA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- > Analyser les différentes situations d'accueil d'un plasticien étranger.
- > Appréhender le cadre juridique, social et fiscal propre à l'accueil d'artistes étrangers en France.
- > Identifier les interlocuteurs et les procédures associés.

FORMATEUR

Anaïs Lukacs – responsable de MobiCulture, experte sur les modalités de la circulation internationale depuis 2008.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : **lundi 13 mai 2019**

Durée : **1 jour, soit 7 heures de formation au total**

Frais de formation : **350 euros coût net**

Horaires : **10h-13h et 14h-18h**

Lieu : **Paris - République**

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux administrateurs, aux chargés de production ou d'exposition et à toute personne amenée à accueillir des artistes étrangers.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- > Direction et administration
- > Production culturelle
- > Développement et partenariats

PRÉ-REQUIS

Professionnels d'au moins un an d'expérience.

FORMACODE® : 33012

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- > Transmission de documents pédagogiques (outils de travail...).
- > Exercices à partir de cas pratiques.
- > Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée. Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

METHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 14 stagiaires.

CIPAC / FORMATION

32 rue Yves Toudic - 75010 Paris

formation@cipac.net

01 44 79 10 85

www.cipac.net

Organisme de formation

N°11 75 39734 75

TVA non applicable en vertu de l'article

261-4°-4°-a, 5ème alinéa du CGI

Siret 415 293 208 00054 - APE 9412 Z